



# Pensez à demander une bourse de collègue ! (DL 17/10/2019)

publié le 17/09/2019

## Bourses de collègue (date limite 17 octobre 2019)

*Conseil : n'attendez pas la dernière semaine !*

À l'aide de vos codes d'accès\* aux téléservices, **vous pouvez désormais effectuer en ligne votre demande de bourse de collègue**. Vous trouverez en pièce jointe des informations pratiques pour vous guider.

**RAPPEL IMPORTANT** : les droits à bourse ne sont pas renouvelés automatiquement, il faut faire cette demande **chaque année**.

LIEN UTILE avec simulateur : <https://www.education.gouv.fr/cid88...>

\* : La distribution de ces codes aux élèves de 6e et aux nouveaux arrivants dans l'établissement est effectuée par leur professeur principal pendant la première semaine de cours.

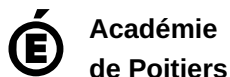
Pour les élèves déjà présents dans l'établissement l'année dernière, les codes sont identiques d'une année sur l'autre.

**En cas de perte ou de dysfonctionnement, merci de vous adresser au secrétariat.**

### Documents joints

 Bourse de collègue 2019 flyer (PDF de 1.9 Mo)

 Informations et barème (PDF de 51.3 ko)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement** : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.